



Filiale du Groupe VALOREM, VALEMO est spécialisée dans l'exploitation, la maintenance et la conduite de parcs d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité et énergies marines). Aujourd'hui composée de plus de 150 collaborateurs répartis en 11 bases, VALEMO accompagne ses clients quotidiennement au plus près des installations. A noter que depuis 2014, VALEMO s'investit dans le milieu de l'exploitation et de la maintenance offshore, se construisant petit à petit de solides références, et dispose aujourd'hui d'une équipe dédiée de 29 personnes.

#### Contact : Nom de la structure

**BLANDIN Matthieu**  
213 Cours Victor Hugo 33130  
BEGLES  
1 rue Eugene Varlin 44100  
NANTES

T +33 6 08 91 80 20

## Le point de vue de VALEMO, opérateur exploitation et maintenance de centrales EnR & EMR

### EN BREF.

Créé en 2011 à l'initiative du Groupe VALOREM (ETI Française dédiée aux énergies renouvelables terrestres et marines) pour exploiter et maintenir des actifs de productions électriques renouvelables, VALEMO est devenu un acteur français de référence, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi qu'aux Antilles.

VALEMO est le 5<sup>ème</sup> opérateur français de parcs éoliens, a effectué l'audit de plus de 7GW de puissance installée, exploite 1,6GW et assure la maintenance de plus de 410 MW en production. Nous intervenons également sur les postes électriques HTB de Seine Rives Nord, Hypercourt, Fagnière, et Jazeneuil ainsi que sur les parcs éoliens offshore de Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Yeu-Noirmoutier, Dieppe-Le Tréport, Provence Grand Large, Eoliennes flottantes du Golfe du Lion et prochainement de Courseulles/Mer. Depuis peu nous pilotons les sites durant les périodes de « prix négatif » sur le marché de l'électricité.

Forts de ces expériences, nous sommes un témoin privilégié du développement des unités de productions renouvelables décentralisées et de leur impact sur les réseaux électriques exploités par Enedis et RTE.

Naturellement, notre attention se porte sur l'accompagnement de l'essor des énergies renouvelables ainsi que sur la nécessaire électrification des usages (transport terrestre et maritime, chauffage, etc.) qui est amenée à s'accélérer. Le schéma de développement du réseau (SDDR) représente un outil essentiel tant au développement de notre activité économique qu'à la décarbonation des productions et usages énergétiques, indispensable pour limiter le changement climatique et ses conséquences.



## Développer un réseau électrique adapté à l'essor des énergies renouvelables terrestres et marines

Les énergies renouvelables électriques (éolien terrestre, photovoltaïque, hydroélectricité, éolien offshore posé et flottant, hydroturbin, houlomoteur...) représentent une part croissante de la production énergétique mondiale, européenne et française. Les conséquences sont multiples pour les acteurs économiques publics et privés de la filière :

- Augmentation des puissances raccordées au réseau
- Augmentation du nombre d'emplois
- Augmentation des recettes fiscales pour les collectivités locales,
- Diversification des revenus (propriétaires et exploitants terriens, comités régionaux des pêches, SNSM...)

**La transition énergétique, indispensable à la protection du climat, s'avère être un formidable levier de renforcement du tissu industriel national et de création de richesses locales, décentralisées et pérennes sur la durée d'exploitation (20-35ans).**

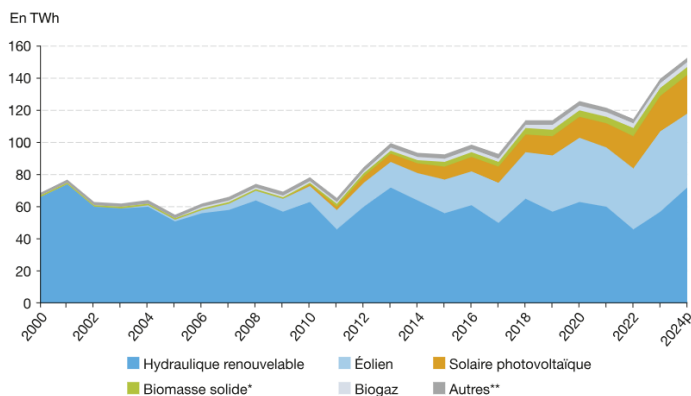
VALEMO accompagne ce développement au quotidien :

- Depuis son Centre de Conduite qui exploite 24h/24, 7j/7 et 365j/an quelques 300 sites
- Avec son équipe de 40 Chargé(e)s d'exploitation qui effectue l'analyse de performance de chaque unité de production
- Avec ses 60 technicien(ne)s répartis sur 15 bases de maintenance

Le vieillissement du réseau électrique et l'évolution des consommations, en particulier là où la planification spatiale de l'éolien offshore amènera à de nouveaux apports massifs d'électricité (façade Atlantique et Manche par exemple), pourraient être sources de « congestion » sur certaines périodes et être un frein au développement des énergies renouvelables. Concernant l'éolien offshore, les retards d'implantation déjà constatés – sans que le raccordement soit en cause – portent un lourd préjudice à l'industrie française, qu'il s'agisse du plan de charge des fabricants d'éoliennes (GE Vernova, Siemens-Gamesa, LM Wind Power), du calendrier de mise en service des sous-stations électriques (Chantiers de l'Atlantique, Eiffage-Smulders), des investissements industrialo-portuaires nécessaires ou bien de la chaîne de sous-traitance à laquelle VALEMO appartient.

**L'adaptation du réseau électrique français aux nouvelles installations de production décarbonée, de façon planifiée dans l'espace et le temps, est donc sur le chemin critique de la décarbonation.**

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR FILIÈRE



(p) : données provisoires.

\* Y compris bioliquides.

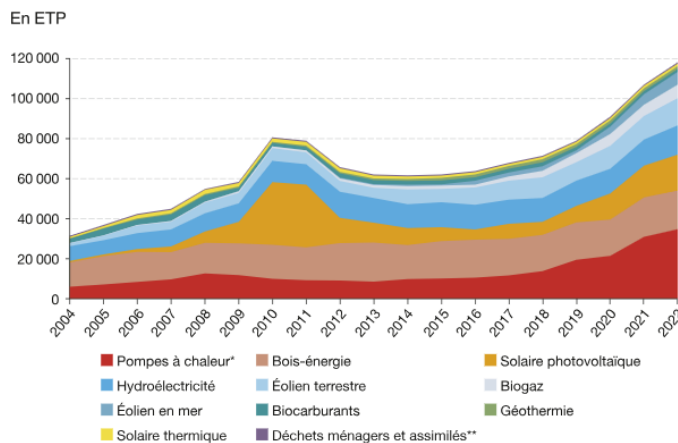
\*\* Autres : déchets renouvelables (2,12 TWh), énergie marémotrice (0,46 TWh) et géothermie électrique (0,13 TWh), en 2024.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan de l'énergie

SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables/fr/>

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI RELEVANT DES ÉCO-ACTIVITÉS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



\* Comprend les chauffe-eaux thermodynamiques et les PAC géothermiques (géothermie dite de « très basse énergie », voir Définitions et méthodes).

\*\* Correspond à la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés à partir d'unités d'incinération d'ordures ménagères.

Note : les données d'emplois de 2022 sont provisoires ; les emplois estimés pour les formations aux énergies renouvelables ne sont pas inclus.

Sources : SDES, Compte des éco-activités ; Ademe, In numeri, Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération (2024) ; Observatoire des énergies marines

## Le réseau électrique est essentiel à l'attractivité de la France

VALEMO souhaite également attirer l'attention sur la localisation stratégique de la France au niveau européen : nous sommes le lien entre l'Europe du Nord, du Sud et de l'Est. A cela s'ajoute un important gisement énergétique, diversifié (vent, soleil, houle, courants marins). Outre les enjeux de gestion « offre - demande » sous le contrôle de RTE vis-à-vis de ses confrères d'autres pays, **nous sommes un pays clef pour l'accueil d'investissements et donc pour la création de richesses (emplois, innovations, fiscalités) qui contribueront à notre souveraineté énergétique et industrielle, pourvu que les réseaux électriques soient adaptés.**

D'un point de vue économique, il est important de souligner que la mise à niveau du réseau électrique présentée par RTE représente un investissement pour l'avenir : elle constituera un gain financier d'intérêt collectif, tant pour les entreprises que les collectivités locales et les particuliers. En effet, si la France est aujourd'hui historiquement exportatrice d'électricité, l'augmentation des consommations électriques (au détriment des consommations fossiles !) nécessitera rapidement la mise en service de nouveaux moyens de production. Dans son bilan prévisionnel 2025 publié début décembre, RTE indique que "La pertinence d'une électrification rapide du pays pour réduire ses dépendances aux fossiles importés, améliorer sa balance commerciale et permettre sa décarbonation rapide est attestée". Dans ce contexte, **les énergies renouvelables, en particulier l'éolien terrestre et offshore ainsi que le photovoltaïque, représentent les sources les plus économiques et les plus rapides à déployer.**

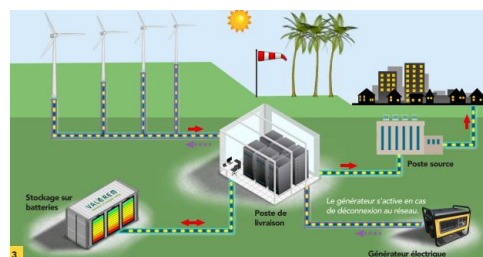
Qu'il s'agisse d'électrifier les usages du transport maritime (3% des émissions de gaz à effet de serre), des industries des hinterlands portuaires, des activités de sidérurgie, etc. il est indispensable de renforcer la capacité d'accueil et de transit des futures productions électriques.

### **L'occasion d'avoir recours aux entreprises nationales et de soutenir les innovations**

RTE, qui gère les sous-stations électriques offshore à partir de l'AO3 (Dunkerque) est signataire de la Charte des Achats Responsables (<https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-07/Charte-Achats-RTE.pdf>) et de la Charte d'Engagement du Contenu Local Industriel mises en place par les différents cluster industriels régionaux, réunis sous le nom de France Offshore Renewables, auxquels VALEMO est par ailleurs adhérent (et également signataire de cette charte [https://bretagneoceanpower.fr/wp-content/uploads/2021/09/20211609\\_charte-engagement-eolien-offshore\\_version-finale.pdf](https://bretagneoceanpower.fr/wp-content/uploads/2021/09/20211609_charte-engagement-eolien-offshore_version-finale.pdf)). **Ces engagements sont de nature à stimuler le développement économique des entreprises françaises (ingénierie, bureaux d'études environnementaux, génie civil et électrique, maintenance, etc.) et constituent à ce titre un argument supplémentaire aux investissements nécessaires à la réalisation du SDDR.**

En termes d'innovations, VALEMO souhaite souligner l'accélération des solutions de stockage qui contribuent à la stabilité du

réseau. Depuis 2018, VALEMO opère un système de gestion de l'énergie sur le parc éolien de Sainte-Rose en Guadeloupe (16 MW éoliens en zone cyclonique). Cet outil permet de fournir au gestionnaire du réseau le profil de production prévisionnel du parc pour le lendemain, puis de le respecter le jour-même en pilotant en temps réel le parc éolien et son système de stockage : lorsqu'il y a plus de vent que prévu, des batteries emmagasinent l'excès d'énergie produite par les éoliennes, et en cas de vent moindre, elles restituent l'énergie stockée afin de compléter la production.



**Le développement de solutions de stockage, sur batterie ou après électrolyse de l'énergie verte produite, constitue une source d'innovations qui facilitera l'accueil des énergies renouvelables sur le réseau.**

### **CONCLUSION**

La mise en œuvre du Schéma de Développement du Réseau (SDDR) est un enjeu majeur, à la fois pour la décarbonation de nos usages et l'intégration rapide des puissances électriques renouvelables (notamment éoliennes et photovoltaïques) qui concourent efficacement à la lutte contre le changement climatique.

VALEMO souligne également que l'attractivité économique de la France, ainsi que son rôle central dans la souveraineté énergétique et industrielle franco-européenne, dépendent de l'existence d'un réseau électrique adapté aux enjeux de notre époque.

Enfin, le recours à une sous-traitance locale pour la mise en œuvre et l'exploitation du SDDR constitue une opportunité de développement économique, génératrice d'emplois et de recettes, pour de nombreuses entreprises et collectivités locales sur l'ensemble du territoire français.

